



Qualité de vie à Villiers-en-Bière

Le sujet avait été abordé dans le numéro précédent du bulletin municipal, notre château d'eau, puisque nous en sommes propriétaires, vient de connaître une rénovation d'importance. En effet, l'intérieur du réservoir a vu son étanchéité refaite ainsi que le toit de l'ouvrage, des canalisations ont été remplacées et l'extérieur, après reprises de maçonnerie, a été entièrement repeint. Pour cela il a fallu vider le réservoir, et déplacer pour un temps le câblage des opérateurs de téléphonie à qui nous louons des emplacements au sommet pour leurs antennes. Pendant la durée des réparations, le village a été approvisionné en qualité et en quantité en eau potable par le réseau de Melun Val de Seine. Après vérifications et désinfection du réservoir après travaux, ce

dernier a pu être rempli de nouveau. A l'heure où paraissent ces lignes, la restauration est terminée et nous sommes de nouveau alimentés par les eaux de notre propre captage dans la nappe de Champigny et ce, nous l'espérons, pour de nombreuses années à venir. Le montant de l'opération est de 146 233 euros HT ; des subventions à hauteur de 46% du marché nous ont été attribuées.

Quelques finitions viennent également d'être apportées à deux de nos chantiers d'envergure de l'année passée. En premier lieu, les portes du local technique de la piscine ont été repeintes dans la même teinte bronze que le reste des huisseries des vestiaires afin d'harmoniser l'ensemble. Par ailleurs, un tapis bitumineux facilite désormais la circulation et l'écoulement des eaux de pluies dans l'enceinte de notre station d'épuration. Ces deux interventions mettent un point final à ces deux réalisations importantes.

Le portail principal de l'ancienne ferme, qui abrite aujourd'hui nos salles communales, voyait sa peinture dégradée à un point tel que des champignons dus à l'humidité commençaient à apparaître à sa base. Une intervention s'avérait urgente avant que les dégâts ne soient irréversibles. Dans un souci

d'harmonisation, le tout donnant sur la place, non seulement le portail a été repeint mais également le portillon piéton ainsi que la porte meunière au-dessus de la salle des Granges. La teinte retenue pour la nouvelle peinture est en accord avec le nuancier proposé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français suite à son étude sur les couleurs du bâti de notre territoire.

La grande salle de la Bergerie a fait l'objet cette année de rénovations et d'améliorations conséquentes. Toutes les huisseries, portes et fenêtres donnant sur la cour intérieure, et qui dataient de la création de la salle, avaient largement fait leur temps. Plutôt que de restaurer à grands frais des équipements dont nous sa-

vions qu'ils n'étaient plus aux normes actuelles, notamment en ce qui concerne l'isolation phonique et thermique, nous avons opté pour le remplacement pur et simple par des huisseries PVC dont la pérennité et l'efficacité étaient éprouvées. Pour parfaire à la fois le confort des usagers de la salle et la tranquillité des riverains une climatisation réversible, capable donc de chauffer ou de rafraîchir la salle, a été installée.

Nous évoquions précédemment dans ces pages, notre volonté de rétablir et réinvestir le réseau de chemins communaux à des fins de circulation douce.

A cet égard, beaucoup a été fait ces derniers mois. Notre projet de Boucle Verte autour du village est en bonne voie d'achèvement. Après la période préparatoire qui a consisté en des arpentages et divers relevés topo métriques et altimétriques effectués par un géomètre, s'en est suivie une phase d'acquisition foncière auprès des propriétaires riverains. Une première partie ouvrant aux abords de la ferme d'Orsonville est d'ores et déjà ouverte à la circulation. Un parcours de course l'a d'ailleurs empruntée lors du dernier Téléthon de Villiers en Bière. Le reste sera bientôt accessible à tous, à coup





sûr pour l'arrivée des beaux jours. Il s'agit là d'un chantier important puisqu'il nécessite la stabilisation de 700 mètres linéaires de cheminement, la pose de clôtures, de brande de bruyère occultante, la création ou réfection de fossés et de noues, de busages et de barrières et chicanes pour protéger le site.

En ce qui concerne précisément les barrières, nous avons bénéficié d'un programme de subvention du PNR qui a gracieusement mis à notre disposition 10 barrières type ONF en chêne massif. Ces barrières viennent d'être scellées sur des chemins dont la destination a été modifiée après délibération du conseil et par arrêté municipal. Sont donc désormais interdites à la circulation motorisée (sauf agricole et maintenance) la route de Vosves à Fortoiseau, la liaison Pont Rouge – Rond-point de la Justice, communément appelé Chemin Vert ainsi que celle qui mène du carrefour du Chêne Pendu à la route de Bourgogne, communément appelée Chemin Noir, ce dernier intégrant de facto la Boucle Verte.



Ces nouvelles dispositions devraient permettre non seulement de rétablir une circulation autre qu'automobile sur le territoire de la commune mais également une interconnection avec nos voisins. Un effet secondaire non négligeable est de limiter autant que faire se peut les dépôts sauvages de déchets en grosses quantités sur nos voies et accotements.

Nous avons procédé, comme presque tous les ans maintenant, à une session de plantation d'arbres. Tout d'abord entre la nouvelle station d'épuration et le Pont Rouge nous avons planté une vingtaine d'acacias boule de la même espèce que celle plantée en 2011 le long du Ru de la Mare aux Évées sur la même voie, complétant ainsi la perspective.

Ensuite ce n'est pas moins de 90 poiriers de trente espèces rares et indigènes que nous avons alignés le long du chemin de Fleury dans le prolongement de la rue de Fleury en direction de Perthes en Gâtinais et du parc Mémorant. Cet aménagement est une re-création d'un alignement très ancien qui existait encore partiellement dans les années 1980. Plusieurs avantages à cette opération : rétablir une circulation oubliée, signaler le chemin à la vue de façon à éviter sa disparition, (re)constituer à la fois un motif ancien du paysage mais également un conservatoire de variétés anciennes. De ce fait, l'achat des arbres et leur plantation ont été subventionnés à hauteur de 60% par le Parc Naturel Régional. Ce chemin, à terme relié au réseau de chemins existant, pourra nous mener vers Fleury-en-Bière et au-delà sans emprunter les routes goudronnées. Nous avons naturellement, comme pour les autres chemins, modifié son affectation et une barrière à l'entrée le long de la D607 (ex N7) en interdit l'accès aux véhicules motorisés hors agricole et maintenance. Rapidement, ces arbres donneront des fruits dont la cueillette sera autorisée, poires de table ou poires à alcool, arrivée des fruits à maturité étalée dans le temps, tout le monde devrait pouvoir y trouver son compte.

